

Do you need a TV Licence?

You need to be covered by a TV Licence to:

- a) watch or record live TV programmes on any channel, and
- b) download or watch BBC programmes on iPlayer.

This could be on any device, including a TV, desktop computer, laptop, mobile phone, tablet, games console, digital box or DVD/VHS recorder.

If you do any of the above without a valid licence, you risk prosecution and a maximum penalty of up to £1,000*, plus any legal costs and/or compensation you may be ordered to pay. You will also still have to buy a TV Licence if you need one.

To find out more, go to tvlicensing.co.uk/info

Please see 'How to buy a TV Licence' below for different ways to pay.

*The maximum fine is £2,000 in Guernsey.

Only watching non-UK satellite programmes?



You still need a licence, even if you only watch or record programmes broadcast from outside the UK.

Moved home recently?



If you have moved home and have a licence for your old address, please tell us by visiting tvlicensing.co.uk/moving or by calling 0300 790 6044.

Don't need a licence?



You don't need a TV Licence if you never watch or record live TV programmes on any channel or device, and never download or watch BBC programmes on iPlayer.

Please tell us you don't need a licence by going to tvlicensing.co.uk/noTV, calling 0300 790 6044 or writing to Customer Services, TV Licensing, Darlington DL98 1TL. We may confirm this with a visit.

If you have sight problems, you can get this information by email or in Braille, large print or audio by calling 0300 790 6076.



If you are deaf, hard of hearing or speech impaired, we support the Next Generation Text (NGT) Service. For more information see tvlicensing.co.uk/accessibility

How to buy a TV Licence.

A colour TV Licence costs £157.50 (£53.00 for a black and white licence). There are lots of different ways to pay – choose the one that suits you best:



PayPoint – you can pay for a TV Licence by cash or debit card. Find your nearest outlet at paypoint.com/locator or if you live in the Channel Islands or Isle of Man, you can visit your local post office.



TV Licensing payment card – you can pay for your TV Licence weekly with payments from £6.00. Please call **0300 555 3456**.



Credit/debit card – you can make a single payment with a debit or credit card, including Maestro, Delta, Visa, Visa Electron or MasterCard. Pay online at tvlicensing.co.uk/payinfo or call 0300 790 6044.



Direct Debit – you can spread the cost of your licence by choosing from our range of Direct Debit options. Find out more at tvlicensing.co.uk/payinfo or call 0300 790 6044.



By post – send a cheque for the full TV Licence fee payable to 'TV Licensing', writing your name, address and postcode clearly on the back of the cheque. Send it to TV Licensing, Darlington DL98 1TL. Please do not send cash.

Could you get a concession?



Are you, or is someone you live with:

- **Aged 75 or older, and receiving Pension Credit?**

You can apply for a free TV Licence. You need to be receiving Pension Credit in your name, or this can be in your partner's name if you are a couple and living at the same address.

74 years old and receiving Pension Credit? You can apply for a free TV Licence now, plus a short-term licence to cover you until your 75th birthday.

If you live in the Channel Islands or Isle of Man, different conditions may apply.

- **Blind (severely sight impaired)?** You may be eligible to apply for a 50% concession. You can complete and print out an online application form at tvlicensing.co.uk/blind and send it to us along with a copy of your document of blind registration or a certificate from your ophthalmologist. You'll also need your licence number, phone number and cheque payment. Please post to TV Licensing, Blind Concession Group, Darlington DL98 1TL.

For more information on concessions, go to tvlicensing.co.uk/concessions or call **0300 790 6044**.

Devez-vous vous acquitter d'une licence audiovisuelle ?

Vous devez être couvert par une licence audiovisuelle pour :

- a) regarder ou enregistrer des émissions télévisées sur n'importe quelle chaîne ; et
- b) télécharger ou regarder les programmes de la BBC sur iPlayer.

Cela est valable pour n'importe quel appareil, y compris une télévision, un ordinateur de bureau, un ordinateur portable, un téléphone portable, une tablette, une console de jeux, un boîtier numérique ou un enregistreur DVD/VHS.

Si vous n'avez pas de licence valide pour ce qui est indiqué ci-dessus, vous risquez d'être poursuivi en justice et de devoir payer une amende allant jusqu'à 1 000 GBP*, plus tous les frais légaux et/ou les indemnités que vous pouvez être astreint à payer. Vous devrez également acheter une licence audiovisuelle si elle est nécessaire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur tvlicensing.co.uk/info

Veillez consulter la section ci-dessous intitulée « Comment acheter une licence audiovisuelle » pour connaître les diverses modalités de paiement.

*L'amende maximale s'élève à 2 000 GBP à Guernesey.

Vous regardez uniquement des programmes non britanniques transmis par satellite ?



Vous devez tout de même avoir une licence, même si vous regardez ou enregistrez uniquement des programmes transmis depuis l'extérieur du Royaume-Uni.

Vous avez déménagé récemment ?



Si vous avez déménagé et que vous avez une licence pour votre ancienne adresse, veuillez nous le faire savoir en allant sur le site tvlicensing.co.uk/moving ou en appelant le 0300 790 6044.

Vous n'avez pas besoin de licence ?



Vous n'avez pas besoin de licence audiovisuelle si vous ne regardez ou n'enregistrez jamais d'émissions télévisées sur un appareil ou une chaîne quelconque, et si vous ne téléchargez ou ne regardez jamais d'émissions de la BBC sur iPlayer.

Veillez nous faire savoir que vous n'avez pas besoin de licence en allant sur le site tvlicensing.co.uk/noTV, en appelant le 0300 790 6044 ou en écrivant à Customer Services, TV Licensing, Darlington DL98 1TL.

Nous devons peut-être confirmer votre situation en vous rendant visite.

Si vous avez des problèmes de vue, vous pouvez obtenir ces informations par courrier électronique ou en Braille, en gros caractères d'imprimerie ou en version audio, en appelant le 0300 790 6076.



Si vous êtes sourd, malentendant ou avez des problèmes d'élocution, nous soutenons le Service « Next Generation Text » (SMS nouvelle génération). Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur tvlicensing.co.uk/accessibility

Comment acheter une licence audiovisuelle.

Une licence audiovisuelle couleur coûte 157,50 GBP (53,00 GBP pour une licence audiovisuelle noir et blanc). Diverses modalités de paiement sont proposées, choisissez celle qui vous convient le mieux :



PayPoint : vous pouvez payer votre licence audiovisuelle en espèces ou par carte de débit. Consultez le site paypoint.com/locator pour trouver le point de vente le plus proche d'où vous êtes ou, si vous habitez dans les îles Anglo-Normandes ou sur l'île de Man, rendez-vous dans votre bureau de poste local.



Carte de paiement de la licence audiovisuelle : vous pouvez payer votre licence audiovisuelle chaque semaine, en effectuant des paiements d'un montant minimal de 6,00 GBP. Veuillez appeler le **0300 555 3456**.



Carte de crédit/débit : vous pouvez effectuer un paiement unique, en utilisant une carte de débit ou de crédit, p. ex., Maestro, Delta, Visa, Visa Electron ou MasterCard. Payez en ligne sur le site tvlicensing.co.uk/payinfo ou appelez le 0300 790 6044.



Prélèvement direct : vous pouvez étaler le coût de votre licence en choisissant parmi notre gamme d'options de prélèvement direct. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site tvlicensing.co.uk/payinfo ou appelez le 0300 790 6044.



Par la poste : envoyez un chèque pour régler le montant total de la licence audiovisuelle à « TV Licensing », en indiquant lisiblement votre nom, votre adresse et votre code postal au dos du chèque. Envoyez-le à TV Licensing, Darlington DL98 1TL. N'envoyez surtout pas d'argent liquide.

Pouvez-vous bénéficier de mesures particulières ?



Faites-vous partie, ou une personne de votre foyer fait-elle partie, de l'une des catégories suivantes ?

- **75 ans ou plus et percevant une retraite ?** Vous pouvez demander une licence TV gratuite. Vous devez justifier d'une retraite en votre nom, ou vous pouvez le faire au nom de votre partenaire si vous êtes un couple et vivez à la même adresse.
- **74 ans et percevant une retraite ?** Vous pouvez faire la demande maintenant pour licence TV, ainsi que pour licence à court terme pour vous couvrir jusqu'à votre 75e anniversaire. Si vous habitez dans les îles Anglo-Normandes ou sur l'île de Man, les conditions peuvent être différentes.
- **Vous êtes non-voyant ou malvoyant ?** Vous êtes peut-être en droit de bénéficier d'une réduction de 50 %. Vous pouvez remplir et imprimer un formulaire de demande en ligne à tvlicensing.co.uk/blind et nous l'envoyer accompagné d'une copie de votre document d'attestation de cécité ou d'un certificat de votre ophtalmologiste. Vous aurez également besoin de votre numéro de licence, votre numéro de téléphone et votre paiement par chèque. Veuillez l'envoyer à TV Licensing, Blind Concession Group, Darlington DL98 1TL.

Pour plus d'informations sur les concessions, rendez-vous sur tvlicensing.co.uk/concessions ou appelez le **0300 790 6044**.